



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC, tenue le dixième jour d'avril deux mille douze, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
- M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M. Francis Ross, maire suppléant de Mont-Saint-Pierre
- M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. André Renaud, directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire
- M^{me} Mélanie Lévesque, secrétaire

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. André Renaud, directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, agit comme secrétaire.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO 7447-04-2012 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en y ajoutant à *Affaires nouvelles* le point suivant :

- *Gravière/sablère de la rivière Madeleine.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 7448-04-2012 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2012

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2012 a été courriellé à chacun des maires le 29 mars 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire

du 12 mars 2012 du Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

DEMARCHES AUPRES DE LA MRC DE MATANE DANS LE DOSSIER CONTESTATION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE (ROLE 2010-2012) DE LA SÉPAQ

Le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, M. André Renaud, informe le conseil des maires de la MRC des discussions qu'il a eu avec M^{me} Desrosiers de la MRC de Matane et fait un suivi du dossier relatif à la contestation de l'évaluation foncière de la SÉPAQ.

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES

RÉSOLUTION NUMÉRO 7449-04-2012 TNO

Approbation liste des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANCIS ROSS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 15 125,97 \$
Comptes payés, pour un total général de 15 376,05 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la rencontre de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7450-04-2012 TNO

Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec, projet de formation en obstétrique en Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE le *projet de formation en obstétrique*, visant l'acquisition, par les TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie, d'un mannequin servant à la formation en obstétrique, présenté dans le cadre du *Programme de mise en valeur intégrée* est jugé inadmissible par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE toutes les exigences d'Hydro-Québec ont été respectées lors de l'élaboration de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'obstétrique est un atout majeur au développement social et économique de la région;

CONSIDÉRANT QUE le montant affecté pour le projet de formation en obstétrique est une somme résiduelle;

CONSIDÉRANT QUE plus de 88% de l'enveloppe allouée a déjà été consacrée à des initiatives communautaires sur le territoire ciblé (TNO), soit par l'aménagement d'une patinoire extérieure et par l'amélioration de la salle communautaire de Cap-Seize;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande à Hydro-Québec :

1. de réanalyser le projet de formation en obstétrique déposé dans le cadre de son Programme de mise en valeur intégrée;

2. un délai supplémentaire pour déposer un nouveau projet, le cas échéant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7451-04-2012 TNO

Semaine nationale de l'action bénévole

CONSIDÉRANT la tenue de la semaine nationale de l'action bénévole;

CONSIDÉRANT QUE les TNO veulent souligner le travail exemplaire à titre de bénévole de monsieur Dany Lafontaine, monsieur Alain St-Laurent, madame Lise Ouellet et monsieur Ghislain Lafontaine;

CONSIDÉRANT QUE les activités de reconnaissances sur notre territoire se tiendront du 15 au 21 avril 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise la dépense de 60 \$ visant à défrayer les coûts de repas des quatre personnes nommées, lequel montant sera pris dans le poste budgétaire 2110349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7452-04-2012 TNO

Délai demandé pour le dépôt du rapport financier 2011 du vérificateur externe

CONSIDÉRANT qu'avant le 30 avril, le directeur général doit déposer le rapport financier du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT qu'après ce dépôt, et au plus tard le 30 avril 2012, le rapport financier du vérificateur externe doit être transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT que le rapport financier du vérificateur externe sera déposé ultérieurement au Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire de lui accorder une prolongation jusqu'au 30 juin 2012 pour déposer le rapport financier du vérificateur externe, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 7453-04-2012 TNO

Gravière/sablière de la rivière Madeleine

CONSIDÉRANT QU'il a été porté à l'attention du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie, par la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis, une situation conflictuelle sur l'exploitation d'une gravière/sablière située sur les terres publiques des TNO de La MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitant actuel a son siège social dans la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis, soit dans le secteur Gros-Morne;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation de ce banc de gravier par le ministère des Transports du Québec et par différents entrepreneurs locaux depuis 1954 a toujours fait l'unanimité;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitant actuel, la Cie 9115-1787 Québec inc., est d'avis que l'émission d'un autre permis d'exploitation du site et la venue d'un troisième entrepreneur compromettrait à coup sûr la durée de vie utile dudit banc de gravier puisque l'exploitation permise est limitée par la rivière Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la Cie 9115-1787 Québec inc. a fait dernièrement des travaux d'aménagement sur le site (décapage) pour mettre à niveau temporairement le potentiel d'extraction et que ce travail profitera à un troisième exploitant non résident qui récoltera les retombées économiques momentanées au détriment du maintien de nos entreprises locales;

CONSIDÉRANT QUE la Cie 9115-1787 Québec inc. contribue au développement économique local avec l'embauche de 16 personnes pendant la haute saison et qu'il faut maintenir ces emplois dans le contexte économique précaire de la région de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE, tout comme la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis, La MRC de La Haute-Gaspésie est d'avis que la maîtrise plus optimale de l'occupation du territoire commence par la solidarité rurale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE soutienne la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis dans ses démarches d'appui de la Cie 9115-1787 Québec inc. et de ses représentants dans leurs revendications auprès des instances gouvernementales pour le maintien actuel des droits d'exploitation du banc de gravier 22H04-001 de la rivière Madeleine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Mme Micheline Pelletier, il est résolu de lever la séance à 19 h 32.

Allen Cormier,
Préfet

André Renaud,
Directeur général et secrétaire-trésorier
intérimaire

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».